

**Destinataires : Membres de la Commission Environnement
Membres de la Commission Hygiène & Sécurité**

**Commissions Environnement et Hygiène & Sécurité
Du Jeudi 23 Mai 2019**

Commission Environnement

Approbation du CR de la réunion du 31 janvier 2019

1- REACH

Point de situation par ECOMUNDO (voir document en annexe)

Nous notons, au fil des questions et commentaires :

- A ce jour : 197 substances SVHC, toujours 43 en annexe XIV, et 69 en annexe XVII (restrictions).
- Le 2-Methoxyéthyl acétate (EGMEA), pourrait être considéré comme SVHC.
- De nouvelles substances compléteront l'annexe XIV en 2019.
- DMF/D4/D6/sels de cobalt/Formaldéhyde : vérifier pour ces substances si des restrictions sont envisagées.
- Annexe XIV : sels de l'acide perborique pourrait être candidats à l'annexe XIV.
- NMP et composés du plomb : pas prévus à ce jour dans l'annexe XIV.

Suivi des substances ACSIEL

Voir la présentation faite par ECOMUNDO en annexe du présent compte-rendu.

2- RoHS

Notion d'article, et les exemptions RoHS : à discuter lors de la prochaine réunion, avec le support d'ECOMUNDO.

Rappel : les panneaux photovoltaïques sont exclus de RoHS.

3- ENVIRONNEMENT

F-Gaz (gaz fluorés, à effet de serre)

Présentation par Loïc Caron, d'Air Liquide Chalon, des contraintes réglementaires relatives à ces gaz.

Nous avons noté :

- Pour information, l'augmentation des quantités estimées de contrebande
- L'enregistrement du client utilisateur dans le portail européen, via son numéro de TVA.
- Air Liquide Chalon : ne vend que des gaz exemptés de quotas (exemple microélectronique)

Bilan du projet NanoStreeM

Pascal ROQUET nous a présenté le bilan du projet (voir document en pièce attaché), qui a été clôturé en janvier 2019.

Comme tout projet européen, une des conditions est le déploiement des résultats aux personnes intéressées. La présentation de ce jour s'inscrit notamment dans ce cadre.

Incidents environnement

Il est mentionné un « pic » de concentration en Plomb, sur des eaux résiduaires de station d'épuration, à 0,2 mg/l, pour une spécification d'arrêté préfectoral à 0,125 mg/l. Ce pic a de nouveau été observé un an plus tard, sans explication liée aux procédés de salle blanche.

Cette présence de plomb a finalement été reliée à l'utilisation ponctuelle d'EDTA pour des lavages d'osmoseurs, rejetées en station d'épuration. L'EDTA complexe le plomb des effluents. Cet acide complexé avec le métal lourd n'est pas éliminé dans les stations d'épuration, et donc, le plomb habituellement traité ne l'est plus, en présence d'EDTA.

Commission Hygiène et Sécurité

Approbation du CR de la réunion du 31 janvier 2019

Projet NanoStreeM

Présentation du projet qui s'est terminé en janvier 2019 (cf. la présentation en annexe).

Des informations en accès libre, certaines sont réservées aux partenaires, sont disponibles sur le site www.nanostreem.eu. Les résultats présentés confirment des informations disponibles par ailleurs.

Incidents / Accidents

Gaz

Rupture de la membrane d'un détendeur CO, gaz comprimé à 200 bars. Les éléments de la platine ne tiennent pas 200 bars.

Conséquence :

- Arrêt de la production
- Pas de conséquence humaine

- Chimique

Pic de concentration en Pb. Un événement similaire en 2018 puis un en 2019.

Circonstances : nettoyage d'un osmoseur avec de l'EDTA. Le Pb était piégé dans les boues de la station de neutralisation. Au contact de l'EDTA, le Pb contenu dans les boues est libéré et remis en solution.

Le Pb est présent dans le verre utilisé pour la glacivation (dépôt d'une couche de verre). Des procédés de gravure sont réalisés sur la résine recouvrant la couche de verre. Les résidus liés au procédé sont traités dans la station de neutralisation.

Limite 0.1255 mg/L en sortie de station - Pic à 0.23 mg/L

- Gaz

Détection de NH3 lors d'une phase de contrôle après changement de bouteille.

Circonstances : suite au changement d'un cylindre NH3 la personne a fait une erreur de connexion lors de la réalisation du test de contrôle d'étanchéité à l'He avant mise sous gaz. Le branchement a été effectué sur le panneau avec la bouteille de gaz connectée et en service et non pas sur celle qui venait d'être remplacée. Lors du test le NH3 est sorti par l'évent du détecteur de fuite dans la gas room.

La personne était compétente, formée. Elle ne s'explique pas cette erreur. La procédure a été revue, la bouteille en service sera fermée lors d'un changement de cylindre pour limiter le rejet dans l'atmosphère.

- Electrisation directe

Un électricien confirmé voulait déplacer une armoire électrique mobile d'un banc de test. Elle était alimentée via l'armoire électrique de la salle.

Il n'y avait aucune urgence à déplacer l'armoire électrique mobile et à la reconnecter à un banc. Action réalisée sans stress ni précipitation.

La personne avait une habilitation électrique valide. Elle a ouvert l'armoire et a déconnecté le câble d'alimentation. Elle a été éjectée et n'a eu aucune séquelle. Pour cette opération aucune consignation, ni VAT n'ont été effectuées. Pas de port des EPI

2 incidents relatés ayant pour cause une erreur humaine. Cf. en annexe le dossier de Face Aux Risques (FAR n°526) d'octobre 2016 sur l'erreur humaine.

Prochaine réunion des commissions HSE le Jeudi 26 Septembre à PARIS

ANNEXE

Présents

M.	CHOLAT-NAMY Philippe	CEA Grenoble
Mme	FRESNAY Chantal	THALÈS R&T
M.	BONNOT François	STMicroelectronics (Rousset)
M.	DESRUOL Thomas	CEA – LETI
Mme	REYNAUD Sandra	CEA Grenoble
M.	FOUQUERAY Romain	STMicroelectronics (Tours)
Mme	MARQUEYROL Muriel	SOFRADIR ULIS
M.	ROQUET Pascal	STMicroelectronics (Grenoble)

Invités

Béatrice ZAREMBA	ECOMUNDO
Christian FRENEUIL	ECOMUNDO
Loïc CARON	AIR LIQUIDE

Excusés

- Mmes BONNEAU – CATOT – CZAJKA – DELAGOUTTE – FRAUD – GARCIA Marion – GARCIA Stéphanie – GAYE – GOBY – LADIETTE – LEFLOCH-DUBOIS – MOISSON – MONIER – NICOLLET – OLIVA – PARENT – TISSOT.
- MM. BOUSSARD – BOZZO – CARGEMEL – CARPENTIER – CESBRON – CRESSON – DEVILLE – DUSSERT – ELKON – GARRIC – LAMOTTE – LANOT – LEVREL – MANGEIN – MOTTIN – PERROT – QUERY – RIZZO – SLOOTMAN – TISSERAND.
